EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Commune de Saint-Estève-Janson Séance du 23 juin 2022

Présidence de Madame Martine CESARI, Maire

L'an deux mille vingt-deux et le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 17 juin 2022.

Délibération n° 06.2022.02

Objet : Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame le maire expose :

Par délibération du 1^{er} juillet 2021 le conseil municipal avait désigné en son sein les représentants de la Commune à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre communes et métropole.

Suite aux élections municipales partielles et au souhait de Monsieur Jean-Claude FARADIAN de ne plus être membre titulaire, mais de préférence membre suppléant, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de cette instance.

Sont candidats:

Représentant titulaire : M. Christian FONTANA Représentant suppléant : M. Jean Claude FARADIAN

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré par :

9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s),

Sont désignés, pour représenter la Ville de Saint-Estève-Janson au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole Aix-Marseille Provence :

- M. Christian FONTANA en qualité de membre titulaire
- M. Jean-Claude FARADIAN en qualité de membre suppléant.

Madame le Maire,

Martine CESARI.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 27/06/2022 et de sa publication le 27/06/2022

REÇU EN PREFECTURE 1e 27/06/2022